

N'DANCES

ACADEMY

Ecole de Danse et de Fitness

Andrézieux-Bouthéon

Règlement intérieur

Professeur : Le professeur à le libre choix de la méthode et du programme de l'activité enseignée.

Adhérents-Bonne conduite :

Les participants s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, à se conformer aux directives et au programme proposés par le professeur.

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard du professeur ou des élèves, un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents. En cas de récidive, l'élève peut être exclu. Toute sanction prononcée à l'égard d'un mineur est portée, avec indication du motif, à la connaissance des parents. Le renvoi est irrévocable. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état de fait persiste. L'école de danse conservera l'intégralité des sommes dues pour l'année.

Une tenue adaptée au cours de danse est obligatoire (chaussons, leggings shorts ou survêtement, cheveux attachés, bouteille d'eau. Bijoux et chewing-gum interdits) en cas de tenue inadaptée le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser l'enfant à prendre le cours.

L'assiduité et la ponctualité aux cours jusqu'à la fin de l'année font partie intégrante de l'année pédagogique. Toute absence prévisible devra être signalée au professeur.

Accompagnement :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les chercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'école de danse, notamment en cas d'absence du professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Assurance :

L'école de danse a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile. Cependant, chaque adhérent doit veiller à ce que sa propre responsabilité soit bien garantie par ailleurs.

Le professeur n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours. Il n'est pas responsable des élèves en dehors de la salle de danse (dans les vestiaires, à l'extérieur).

Les élèves sont responsables de leurs affaires, le professeur ne saurait être tenu responsable en cas de vol dans les vestiaires. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets précieux.

Urgence médicale :

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires. Le professeur doit avoir connaissance de toute prise de médicament pendant ses cours, ou allergie importante.

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

L'école de danse ne saurait être tenue responsable de toutes contre-indications médicales non portées à sa connaissance.

Congés :

Les vacances de l'école de danse suivent l'année scolaire, hors cours rajouter à la demande du professeur. Les cours fitness n'ont pas lieu la semaine du spectacle de danse, en contrepartie les adhérents ont la possibilité de participer à l'ensemble des cours la semaine suivant le gala. Pas de cours donnés les jours fériés.

Essai : Un cours d'essai est accordé, passé ce cours le total de l'année est dû.

Divers :

L'inscription au cours est annuelle et engage au paiement intégral de l'année en cours. Le montant de la cotisation annuelle et le forfait des cours de danse sont perçus lors de l'inscription. Ils ne sont pas remboursables, hors motif grave. N'Dances se garde le choix de rembourser ou non ou faire un avoir selon le motif de l'annulation. Tout trimestre entamé est dû. Tout remboursement sera fait après 2 mois de préavis. Les absences ne donneront lieu à aucun remboursement.

Engagement sur un horaire et un cours à l'année. Il n'est pas possible de changer d'activité au cours de l'année, seul les forfaits illimités peuvent assister à tous les cours.

L'absence temporaire d'un professeur pour raison médicale ne constitue pas un motif de remboursement, dans la mesure du possible les cours seront rattrapés et ou remboursés.

Cotisation costumes :

Une participation forfaitaire par cours, vous sera demandée pour l'achat et la réalisation des costumes, décors ou accessoires du spectacle de fin d'année. Elle sera payable en cours d'année.

Gala : La présence au gala est obligatoire les 2 jours sauf exception accordée par le responsable de l'école de danse.

Cours Particuliers : Tout cours particuliers non décommandé 24h à l'avance sera facturé.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par décision du responsable de l'école de danse. Vous en serez évidemment informés.

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur.